

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1280

30 mai 2013

### SOMMAIRE

ACBL S.à r.l. ....	61421	La Française Bank .....	61440
Ace Asset Management - SICAV SIF .....	61440	LaSauce S.à r.l. ....	61407
Advanced Biological Laboratories S.A. ....	61437	Macadam 1818 S.A. ....	61424
AI Chem (Luxembourg) Intermediate S.à r.l. ....	61394	Macadam 1818 S.A. ....	61431
AI Chem (Luxembourg) Subco S.à r.l. ....	61394	Melb Holdings S.A. ....	61409
AI Global Investments S.à r.l. ....	61407	Nordbois s.à.r.l. ....	61419
AI Chem (Luxembourg) Holding S.à r.l. ....	61396	NRF Luxembourg KC S.à r.l. ....	61410
ALI & Frères s.à r.l. ....	61440	Opera Management S.A. ....	61410
AmTrust Re Alpha .....	61434	Ovibos S.A. ....	61411
Axiome Audit S.à r.l. ....	61394	Pallas Equity Trading S.à r.l. ....	61410
Bat'Immo S.à r.l. ....	61420	Peak Holdings S.à r.l. ....	61396
Belfimmo S.A. ....	61407	Petercam L Fund .....	61412
Brasserie Fort Reinsheim S.à r.l. ....	61405	Phoenix F1 - Neubrandenburgstrasse ....	61439
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l. ....	61397	PJS International S.A. ....	61412
Claudas Investments S.à r.l. ....	61431	Pradera Central Militari S.à r.l. ....	61411
C.L.E.S. S.A. ....	61434	Principal Residential Operating Platform Evaluating Receivables 1 S.à r.l. ....	61433
East-West Energy International S.A. ....	61434	Salarlux Parent S.à r.l. ....	61397
EMDC S.à.r.l. ....	61414	Shaw International S.à r.l. ....	61417
Euro Pasha S.à r.l. ....	61433	Shipco Trading Sàrl .....	61413
Finex.lu S.A. Soparfi .....	61397	Stili S.A. ....	61439
FREP 2 (Centre Point) S.à r.l. ....	61419	Summit Partners OGN Holding .....	61411
GPN Capital S.A. ....	61414	TeamSystem HoldCo S.à r.l. ....	61439
Henry Schein Luxembourg Services S.à r.l. ....	61421	Tenaris Investments S.à r.l. ....	61413
IAY Internationale Aufzugmontage GmbH .....	61419	The American Mineral & Mining Holding Company S.à r.l. ....	61413
International Technology Solutions S.à r.l. ....	61421	Therabel Group S.à r.l. ....	61412
		TMINE S.A. ....	61409
		VCL .....	61396
		Yas Investment Sàrl .....	61435

**AI Chem (Luxembourg) Intermediate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013046593/10.

(130057331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

**AI Chem (Luxembourg) Subco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 171.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013046596/10.

(130057322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

**Axiome Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 78.429.

L'an deux mille treize,

le vingt et unième jour du mois de mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de la société «AXIOME AUDIT S.à r.l.», (la «Société») une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 78 429 et avec un capital social souscrit de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR).

La Société fut constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 26 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 25 avril 2001, sous le numéro 299 et page 14306.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentaire, en date du 19 avril 2007, publié au Mémorial, en date du 04 août 2007, sous le numéro 1646 et page 78981.

L'Assemblée se compose des deux (2) seuls associés, à savoir:

1.- Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, ici représenté par Madame Marie-Françoise GOFFINET, employée privée,, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 mars 2013,

détenteur de soixante-quinze (75) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune;

2.- La société «HINTON INTERNATIONAL INVESTMENT S.A.», une société régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Catherine DE WAELE avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 mars 2013,

détentriche de cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la personne comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions des associés, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

#### *Première résolution*

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240'000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé actuellement en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, à un montant de DEUX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (252'500.-EUR) qui sera représenté dès lors par deux mille cinq cent vingt-cinq (2'525) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par part sociale.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE d'émettre deux mille quatre cents (2'400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée constate que seuls les deux associés existants de la Société ont souscrit les deux mille quatre cents (2'400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social de la Société, soit Monsieur Marco RIES, à concurrence de mille quatre cent quarante (1'440) nouvelles parts sociales et la société «HINTON INTERNATIONAL INVESTMENT S.A.», à concurrence de neuf cent soixante (960) nouvelles parts sociales et que la totalité de ces nouvelles parts sociales ont été intégralement libérées par incorporation au capital social de la somme de DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240'000.- EUR) à prélever sur les résultats reportés de la Société qui s'élèvent actuellement à TROIS CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE NEUF CENT QUARANTE-QUATRE EUROS et QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (386'944,95 EUR).

La preuve de l'existence de ces résultats reportés, couvrant le montant de l'augmentation de capital précitée, a été rapportée au notaire instrumentant par un bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2012 et par confirmation de la gérance de la Société, en date du 20 mars 2013, mentionnant que lesdits réserves disponibles n'ont jusqu'à ce jour pas encore été entamées ni distribuées et peuvent être librement converties en capital social.

L'Assemblée DECIDE d'allouer l'intégralité du montant de l'augmentation au capital social souscrit de la Société et d'allouer les deux mille quatre cents (2'400) nouvelles parts sociales aux deux seuls associés de la Société dans les mêmes proportions telles qu'indiquées ci-avant.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée DECIDE de modifier l'article SIX (6) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit article SIX (6) sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 6. Capital social.** «Le capital social est fixé à DEUX CENT CINQUANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (252'500.- EUR) représenté par deux mille cinq cent vingt-cinq (2'525) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR), toutes intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée DECIDE, que suite à cette augmentation de capital, la répartition des deux mille cinq cent vingt-cinq (2'525) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, est désormais la suivante:

- 1.- Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, demeurant au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, détenteur de mille cinq cent quinze (1'515) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune;
- 2.- La société «HINTON INTERNATIONAL INVESTMENT S.A.», une société régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, détentrice de mille dix (1'010) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

#### *Frais*

Les frais, dépens, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille quatre cents euros.

Dont acte, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la mandataire a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.F. GOFFINET, C. DE WAELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mars 2013. Relation: EAC/2013/3915. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013044807/88.

(130055186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

**Peak Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 164.493.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 22 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 décembre 2012.

Francis KESSELER  
NOTAIRE

Référence de publication: 2013046330/14.

(130056379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

---

**AI Chem (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 171.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013046591/10.

(130056813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**VCL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 105.318.

*Extraits des décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon exceptionnelle en date du 20 mars 2013*

*1<sup>ère</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Madame Brigitte DENIS et de Monsieur Christophe BLONDEAU de leur fonction d'Administrateur au sein de la Société.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, à la fonction d'Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Julien DIDIERJEAN, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

- Monsieur Andréas TARTORAS, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

et ce, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

*2<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de la société H.R.T. Révision S.A., de sa fonction de commissaire au sein de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, à la fonction de commissaire en remplacement du commissaire démissionnaire la société A3T S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.687 et ce, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

*3<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale décide de transférer, avec effet immédiat, le siège de la société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 avril 2013.

Référence de publication: 2013044721/30.

(130053928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

---

**Finex.lu S.A. Soparfi, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.705.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013046724/14.

(130057201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013046651/10.

(130057350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**Salarlux Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 40.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 176.357.

## STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-second of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

## THERE APPEARED:

1. P4 Sub Continuing L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Guernsey;

2. Permira IV Continuing L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Guernsey;

3. P4 Co-Investment L.P., acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Guernsey;

4. Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, prenamed, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Guernsey.

The said powers of attorneys, initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Salarlux Parent S.à.r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 5.** The Company's share capital is set at forty thousand Euro (EUR 40,000) represented by four million (4,000,000) shares with a par value of one Cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 6.** The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

#### **C. Management**

**Art. 10.** The Company shall be managed by a board of managers composed of three members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

**Art. 11.** The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his/her co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 13.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

**Art. 14.** The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

**Art. 15.** To the extent permissible under Luxembourg Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the Managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article

59 paragraph 2 of the Luxembourg company law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 16.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 17.** The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** Each year, as at the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows:

- P4 Sub Continuing L.P.1: 1,143,391 shares
- Permira IV Continuing L.P.2: 2,736,621 shares
- P4 Co-Investment L.P.: 26,531 shares
- Permira Investments Limited: 93,457 shares

Total: 4,000,000 shares

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of forty thousand Euro (EUR 40,000) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

### *General meeting of partners*

Immediately after the incorporation of the Company, the members, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:
  - Mr Eddy PERRIER, born on July 5, 1977 in Saint Jean de Maurienne, France, with professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
  - Mr. Kees JAGER, born on April 1, 1977 in Guernsey, Channel Islands, with professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey; and
  - Mr. Ola NORDQUIST, born on November 10, 1970 in Skene (Sweden) with professional address at Birger Jarlsgatan 12, 114 34 Stockholm, Sweden;
  - Mr. Cedric PEDONI, born on March 24, 1975 in Villerupt, France, with professional address at 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars;

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

### **ONT COMPARU:**

1. P4 Sub Continuing L.P.1 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

2. Permira IV Continuing L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernesey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

3. P4 Co-Investment L.P., agissant par son general partner Permira IV G.P. L.P., agissant par son general partner Permira IV GP Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey;

4. Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey.

Les procurations signées "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

## A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Salarlux Parent S.àr.l.» (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;
- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.
- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

## B. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à quarante mille Euro (EUR 40.000) représenté par quatre millions (4.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un Cent (EUR 0,01) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

**Art. 6.** Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

### C. Gérance

**Art. 10.** La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

**Art. 11.** Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, téléfax ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

**Art. 12.** Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 13.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 14.** La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Pour autant que la Loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence, ou défaut et excepté selon les provisions de l'article 59 paragraphe 2 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés, et aucun d'entre eux ne devra être responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, excepté s'ils sont causés par leur propre malveillance, négligence ou défaut.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés**

**Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

#### **E. Exercice social - Bilan - Répartitions**

**Art. 17.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés. Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suivant:

- P4 Sub Continuing L.P.1: 1.143.391 parts sociales
- Permira IV Continuing L.P.2: 2.736.621 parts sociales
- P4 Co-Investment L.P.: 26.531 parts sociales
- Permira Investments Limited: 93.457 parts sociales

Total: 4.000.000 de parts sociales

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de quarante mille Euro (EUR 40.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

#### *Assemblée générale des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Eddy PERRIER, né le 5 juillet 1977 à Saint Jean de Maurienne, France, avec adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
  - Monsieur Kees JAGER, né le 1<sup>er</sup> avril 1977 à Guernesey, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey; et
  - Monsieur Ola NORDQUIST, né le 10 novembre 1970 à Sneke (Suède), ayant son adresse professionnelle à Birger Jarlsgatan 12, 114 34 Stockholm, Suède.
  - Monsieur Cédric PEDONI, né le 24 mars 1975 à Villerupt (France), ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2013. Relation: LAC/2013/14644. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-.

*Le Receveur ff. (signé):* Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045245/447.

(130054716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

#### **Brasserie Fort Reinsheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 41, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.860.

L'an deux mille onze,

Le vingt-neuf mars,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "BRASSERIE FORT REINSHEIM S.A R.L.", avec siège social à L-1470 Luxembourg, 41, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Réginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1526 du 23 octobre 2002, modifié suivant acte reçu par le notaire Martine DECKER, de résidence à Hespérange, en date du 9 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1633 du 12 août 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 88.860, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) 2002 24 12729 chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Stéphane EBERHARD, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner aux gérants pour la période allant de leur date de nomination jusqu'à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou plusieurs liquidateur(s) et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société à responsabilité limitée "BRASSERIE FORT REINSHEIM S.A R.L."

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société à responsabilité limitée "BRASSERIE FORT REINSHEIM S.A R.L."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux gérants en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant de la date de leur nomination jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur Monsieur Stéphane EBERHARD, employé privé, né à Mont-Saint-Martin (France) le 17 janvier 1972, demeurant à L-1270 Luxembourg, 50, Am Bongert.

L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, de renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, accorder mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions de privilèges ou hypothèques, transcriptions, saisies, oppositions ou autres entraves. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer à une ou plusieurs personnes telle partie de ses pouvoirs pour des opérations spéciales et spécifiques qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Tran, N. Gloesener, S. Eberhard, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 avril 2013. Relation: LAC/2013/15230. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013044830/69.

(130055251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

**AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013046599/10.

(130056814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**Belfimmo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 173.181.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013046626/10.

(130057420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**LaSauce S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 8, Op der Uet.

R.C.S. Luxembourg B 176.355.

—  
STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-septième jour de mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Béatrice WARICHET, employée privée, née le 21 février 1968 à Watermael-Boitsfort (B), demeurant à L-5485 Wormeldange-Haut, 8, op der Uet.

Laquelle comparante, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de:

„LaSauce S.à r.l.“

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Wormeldange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg de l'accord des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet le développement d'applications pour mobiles et consoles virtuelles (internet, tablettes et autres interfaces de consultation), y inclus la création et la réalisation des contenus audio et visuels.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations financières, mobilières ou immobilières et commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) représenté par cinquante parts sociales (50) de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (EUR 250.-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

**Art. 11.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent ( 50% ) du capital social.

Aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2013.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, la comparante souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Madame Béatrice WARICHET, prénommée, cinquante parts sociales . . . . .	50
TOTAL: CINQUANTE PARTS SOCIALES . . . . .	50

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé unique se donne quittance et décharge:

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500.-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

#### *Evaluation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cent euros (1.100.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Béatrice WARICHET, prénommée.

La Société sera engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Ils peuvent déléguer des pouvoirs à des tiers.

2) Le siège social est établi à L-5485 Wormeldange-Haut, 8, op der Uet.

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

#### *Pouvoirs*

La comparante donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Béatrice Waridiet, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 mars 2013. LAC / 2013/ 14682. Reçu 75.- €.

*Le Receveur (signé):* Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013045063/102.

(130054607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

#### **TMINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013048985/10.

(130059493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

#### **Melb Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.295.

#### *Extrait des décisions des actionnaires prises en date du 18 mars 2013*

En date du 18 mars 2013, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. transférer le siège social de la Société de 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg, au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. d'accepter les démissions de Monsieur Dominique Fontaine, Monsieur Herbert Grossman et Monsieur Claude Shroeder de leur mandat d'administrateurs de la Société, avec effet au 18 mars 2013.

3. de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet au 18 mars 2013, et pour une durée limitée de 6 ans:

- Monsieur Antoine Widehen, employé privé, né le 1<sup>er</sup> Mars 1986 à Cambrai (France), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Madame Alice Sai, employée privée, née le 25 aout 1991 à Desenzano del Garda (Italie), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg;

- Madame Vincenza Guarneri, employée privée, née le 11 novembre 1972 à Haine-sainte-paul (Belgique), résidant professionnellement au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg.

4. d'accepter la démission de STRATEGO INTERNATIONAL Sàrl de son mandat de commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 18 mars 2013

5. de nommer Veridice S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154843, en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet au 18 mars 2013, et pour une durée limitée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

MELB HOLDINGS SA

Référence de publication: 2013048791/30.

(130059192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**NRF Luxembourg KC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.913.

—  
*Auszug aus den schriftlichen Beschlüssen der Alleinigen Gesellschafterin*

NRF Management Company S.à.r.l. (société à responsabilité limitée), handelnd im eigenen Namen aber für Rechnung des Nordic Retail Fund, FCP-FIS (fonds commun de placement-fonds d'investissement spécialisé), (die "Alleinige Gesellschafterin") hat in ihrer Funktion als Alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft die folgenden schriftlichen Beschlüsse gefasst:

*1. Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, Herrn James SALMON, beruflich ansässig in 30 Old Burlington Street, London W1S 3AR, Vereinigtes Königreich, geboren am 25. Februar 1969 in Tunbridge Wells, Vereinigtes Königreich, mit Wirkung zum 15. April 2013 und ohne zeitliche Begrenzung zum Geschäftsführer der Gesellschaft (Gérant) zu ernennen und somit in den Rat der Geschäftsführung (Conseil de gérance) zu berufen.

*2. Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt, Herrn Iain REID mit Wirkung zum 20. November 2012 als Geschäftsführer der Gesellschaft (Gérant) zu entlassen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 16. April 2013.

*Für die Alleinige Gesellschafterin*

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2013048817/24.

(130059790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Opera Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 76.713.

—  
Le bilan au 31/12/2011 rectificatif du bilan déposé sous le numéro L120118116 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048821/10.

(130059850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Pallas Equity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.251.

—  
I. En date du 8 avril 2013, l'associé unique Rajen Ranmal Shah, avec adresse au Jumeirah Beach Road, bâtiment Sunset Residences, étage Apartment S39, Jumeirah 3, Dubai, Emirats Arabes Unis, a transféré l'intégralité des 62.500 parts sociales qu'il détient dans la Société à Graham Horn, avec adresse professionnelle au 5, Gate Village, Level 1, DIFC, 506699 Dubai, Emirats Arabes Unis, qui les acquiert.

Suite à ce transfert, Graham Horn, précité, devient l'associé unique de la Société avec 62.500 parts sociales.

II. Par résolutions signées en date du 8 avril 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Rajen Shah, avec adresse au Jumeirah Beach Road, bâtiment Sunset Residences, étage Apartment S39, Jumeirah 3, Dubai, Emirats Arabes Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat;

2. nomination de Graham Horn, précité, au mandat de gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048838/20.

(130059207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Pradera Central Militari S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.024.

—  
EXTRAIT

L'adresse des gérants suivants a été modifiée comme suit:

- Madame Supreetee Saddul, gérant, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

La personne suivante a été nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée

- Monsieur Costas Constantinides, demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été nommé gérant de la Société en date du 28 mars 2013 et pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Mark Richardson gérant;
- Monsieur Colin Campbell, gérant;
- Madame Supreetee Saddul, gérant; et
- Monsieur Costas Constantinides, gérant.

Transfert du siège social de la Société

- Il résulte des décisions prises lors du conseil de gérance en date du 28 mars 2013 que le siège social de la Société est transféré du 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg vers le 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet au 15 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 Avril 2013.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013048849/28.

(130059532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Ovibos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 97.851.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048836/9.

(130059179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Summit Partners OGN Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 236.521,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 174.530.

—  
Il résulte d'un contrat de vente du 28 janvier 2013 que l'entière des parts sociales détenues par les associés de la Société ont été vendues avec effet au 25 mars 2013 à «Compagnie Industrielle et Financière d'Ingénierie» Ingenico, une société anonyme de droit français, avec siège social au 28-32, boulevard de Grenelle, F-75015 Paris, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 317 218 758, de sorte que cette dernière est désormais l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

*Pour Summit Partners OGN Holding S.à r.l.*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013048918/17.

(130059065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**PJS International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.055.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 9 avril 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune
- Michaël Zianveni
- Sébastien Gravière
- Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013048883/18.

(130059739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Petercam L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.128.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 10 avril 2013*

En date du 10 avril 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Pierre Ahlborn en qualité d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- d'accepter la démission de Monsieur Fernand Reiners en qualité d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- de renouveler les mandats de Monsieur Francis Heymans, Monsieur Hugo Lasat, Monsieur Lucien Van Den Brande et de Petercam (Luxembourg) S.A., représentée par Monsieur Christian Bertrand en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Petercam L Fund*

*Caceis Bank Luxembourg*

Référence de publication: 2013048876/18.

(130059303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Therabel Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.600.000,00.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 88.202.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés de la société tenue en date du 15 avril 2013 que:

- Le siège social de la Société a été transféré du 46A, avenue Kennedy, L-1855 Luxembourg au 10, rue Nicolas Adames, L1114 Luxembourg.
- Maître Karine MASTINU et Maître Charles DURO, tout deux demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle ont été élus aux fonctions de gérants de la société avec effet rétroactif au 10 avril 2013, pour une

durée indéterminée, en remplacement de Madame Florence RAO et Monsieur Jorge PEREZ LOZANO, tous deux démissionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048963/18.

(130059710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**The American Mineral & Mining Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 142.781.

---

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 mars 2013*

En date du 20 mars 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de:

- Madame Christel Damaso, en tant que gérant de la classe B, avec effet au 4 mars 2013.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

*Gérants de classe A:*

Madame. Lora Weinert MAYS

Monsieur R. Todd NEUGEBAUER

Monsieur Alexis CRANBERG.

*Gérants de classe B:*

Monsieur Faruk Durusu.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Aspect Holding LLC

Référence de publication: 2013048961/22.

(130059029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Tenaris Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.302.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

*Pour Tenaris Investments s.à.r.l*

Adélia Soares

Référence de publication: 2013048960/13.

(130059162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

---

**Shipco Trading Sarl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 34.816.

---

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

Par jugement rendu en date du 11 avril 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- la société à responsabilité limitée SHIPCO TRADING SARL (RCS B34816), dont le siège social à L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo, a été dénoncé en date du 5 avril 1995.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge et liquidateur Maître Stéphanie STA-ROWICZ, avocat, demeurant à Luxembourg

Ils ordonnent aux créanciers de faire leur déclaration de créances avant le 3 mai 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme.  
Me Stéphanie STAROWICZ»  
Le liquidateur

Référence de publication: 2013048929/19.

(130059296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

**GPN Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 168.434.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2013:*

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 26 mars 2013.

- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 400, Route d'Esch, L - 1014 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée extraordinaire qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

- Le mandat de Ms. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Ms. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée extraordinaire qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mr. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mr. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée extraordinaire qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013046748/28.

(130057416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

**EMDC S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9541 Wiltz, 28, rue du Moulin à Vent.

R.C.S. Luxembourg B 176.363.

—  
STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-sept mars.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Sylvain DA CUNHA, né à Nantes (France), le 13 août 1972, demeurant à B-1970 Wezembeek-Oppem, 3, avenue de l'Esplanade.

2.- Madame Soizic LAUNAY, née à Nantes (France), le 27 août 1974, demeurant à B-1970 Wezembeek-Oppem, 3, avenue de l'Esplanade Tous deux ici représentés par Monsieur Fabien DENIS, demeurant professionnellement à L-9541 Wiltz, 28, rue du Moulin à Vent.

En vertu de procurations sous seing privé dressées à Wiltz, le 25 mars 2013, lesquelles procurations, après avoir été signées NE VARIETUR par le Notaire et les comparants, resteront ci-annexées.

Lesquels comparants, tel que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «EMDC S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Wiltz.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet d'effectuer pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- 1) tous services de consultance;
- 2) l'achat, l'échange, la vente, la prise en location et en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, l'exploitation et l'entretien de maisons, appartements, bureaux, magasins, fonds de commerce, terrains, terres et domaines, et de manière générale, de tous biens immobiliers, ainsi que toutes opérations de financement.

Elle pourra ériger toutes constructions pour son compte, en tant que maître de l'ouvrage, et effectuer, éventuellement aux biens immobiliers, des transformations, acheter tous matériaux; réaliser toutes opérations de change, commission et courtage.

- 3) la prestation de tous services dans le cadre de son objet, y compris la gestion de patrimoine.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant un objet similaire ou connexe au sien ou susceptibles de favoriser le développement de ses activités.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Sylvain DA CUNHA, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	99
2.- Madame Soizic LAUNAY, prénommée, une part sociale . . . . .	<u>1</u>
Total des parts: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

#### **Gérance - Assemblée générale**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

#### **Année sociale - Bilan**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

#### **Disposition générale**

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 950.- EUR.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-9541 Wiltz, 28, rue du Moulin à Vent

2.- Le nombre des gérants est fixé à un.

3.- L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Sylvain DA CUNHA, né à Nantes (France), le 13 août 1972, demeurant à B-1970 Wezembeek-Oppem, 3, avenue de l'Esplanade.

La société sera valablement engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Denis, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 27 mars 2013. Relation: WIL/2013/206. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Zeimes.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013044933/124.

(130054829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

**Shaw International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 138.619.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of March.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Shaw International S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 138.619, incorporated by deed of Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 7 May 2008, published in the Luxembourg Memorial C number 1439 on 11 June 2008 and whose Articles of Incorporation have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, on 15 December 2011, published in the Memorial C, number 446, page 21371, on 20 February 2012.

There appeared:

Virginia Lee Shaw, a physical person with personal address at Olivewood, 101A, Cooper Hill Road, Sandy Lane Estate, St. James, Barbados, W.I., BB 24116, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 26 March 2013.

Which proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II.- That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B Number 142.389, as liquidator (the "Liquidator").

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française:

L'an deux mil treize, le vingt-six mars.

Pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Shaw International S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 138.619, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1439 du 11 juin 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 décembre 2011, publié au Mémorial C, N°446, page 21371 du 20 février 2012.

A comparu:

Virginia Lee Shaw, une personne physique ayant son adresse à Olivewood, 101A, Cooper Hill Road, Sandy Lane Estate, St. James, Barbados, W.I., BB 24116, (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée le 26 mars 2013.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B Numéro 142.389, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2013. LAC/2013/14647. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045251/118.

(130055048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**IAV Internationale Aufzugmontage GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3394 Roeser, 33A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 161.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013046779/11.

(130056884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**FREP 2 (Centre Point) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 193.424,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 162.668.

*Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'associé unique de la société en date du 10 avril 2013*

1. L'associé unique prend acte de la démission de Madame Carol Ann STRATTON de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 21 mars 2013.

2. L'associé unique décide de nommer, en remplacement de Madame Carol Ann STRATTON, Monsieur Paul BRAY, directeur financier, né le 22 juillet 1965 à Watford (Royaume-Uni), demeurant au 14, St Edmunds Court, St. Edmunds Terrace, London, NW8 7QL, Royaume-Uni, en qualité de gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 21 mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046735/16.

(130057203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**Nordbois s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 61.

R.C.S. Luxembourg B 106.980.

L'an deux mille treize, le vingt-six mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Joseph SCHMITZ, commerçant, né à Clervaux le 06 mars 1955, demeurant à L-9773 Troine-Route, Maison 5; et

2° Monsieur Bernard SCHMITZ, commerçant, né à Clervaux le 11 janvier 1958, demeurant à L-9940 Asselborn, Maison 28.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée NORDBOIS s.à.r.l. (la «Société»), ayant son siège social à L-9908 Troisvierges, Zone Industrielle Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 106.980, constituée suivant acte reçu par Maître Martine

WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux, le 2 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 716 du 3 octobre 1998, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 24 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 729 du 15 avril 2011 (la Société).

- que le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ensuite, les comparants, représentant l'intégralité du capital de la Société, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société à L-9780 Wincrange, Maison 61.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Wincrange. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par simple décision de la gérance. La durée de la société est indéterminée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Joseph Schmitz, Bernard Schmitz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 mars 2013. LAC / 2013 / 14670. Reçu 75.- €.

*Le Receveur (signé):* Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013045162/46.

(130054576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

**Bat'Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 196, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 82.119.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «BAT'IMMO S.à r.l.», ayant son siège social à L-3504 Dudelange, 40, rue des Mouleurs,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 2.119,

tenue en date du 21 mars 2013, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 22 mars 2013, sous le référence DIE/2013/3752, que

1) Monsieur Luis Filipe BULAS TEIXEIRA, gérant de société, né Riom (F), le 30 septembre 1971, demeurant à L-9190 Vichten, 7D, rue Principale (propriétaire de 25 parts sociales)

2) Monsieur Manuel BRANDAO, employé privé, né à Esch/Alzette le 10 septembre 1960, demeurant à L-4475 Belvaux, 106, rue d'Oberkorn (propriétaire de 25 parts sociales)

3) Monsieur Rui Gil SOARES BARROS, indépendant, né à Lordelo (P) le 24 novembre 1965, demeurant à F-4505 109 Paredes, Gandra, 36, rue Nova do Guardo (propriétaire de 25 parts sociales),

agissant comme associés de la société prédite ont vendu avec effet immédiat les parts sociales leur appartenant à:

Monsieur François BRANDAO SOARES, gérant technique, né à Esch-sur-Alzette le 26 septembre 1971, demeurant à L-3429 Dudelange, 196, route de Burange.

Suite à cette cession de parts, Monsieur François BRANDAO SOARES est associé unique de la prédite société, de sorte que la société «BAT'IMMO S.à r.l.» est à considérer comme société unipersonnelle à responsabilité limitée.

L'actionnaire unique à pris les résolutions suivantes:

- Démission de Monsieur Luis Filipe BULAS TEIXEIRA et de Monsieur Manuel BRANDAO, prénommé, comme gérants administratifs, avec effet immédiat;
- Nomination de Monsieur François BRANDAO SOARES, prénommé, comme gérant unique, avec effet immédiat.
- Constatation que Monsieur François BRANDAO SOARES a les pouvoirs d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.
- Transfert du siège social de son adresse actuelle vers L-3429 Dudelange, 196, route de Burange.

Ettelbruck, le 5 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pierre PROBST

*Le notaire*

Référence de publication: 2013044815/35.

(130054571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**International Technology Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 172.447.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013046803/10.

(130056912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**Henry Schein Luxembourg Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.140.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2013.

Référence de publication: 2013046759/10.

(130057065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

---

**ACBL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8552 Oberpallen, 8, Kierchewee.

R.C.S. Luxembourg B 176.350.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt mars.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Grégory HERREMAN, ingénieur, né le 16 avril 1979 à Namur (Belgique), demeurant à L-8825 Perlé, Route d'Arlon, 46A.

2) Monsieur Georges HERREMAN, kinésithérapeute, né le 5 mai 1943 à Moustier sur Sambre (Belgique), demeurant à B-5190 Moustier sur Sambre, 19, Rue des Résidences,

tous deux ici représentés par Madame Alexia UHL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui données en date du 18 mars 2013, lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec le présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "ACBL S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 2.** La Société a pour objet:

toutes prestations de services relatives aux énergies renouvelables, le commerce de tout matériel en relation avec l'énergie alternative, photovoltaïque, énergie éolienne, énergie hydraulique, pompe à chaleur, co-génération et réseau de chaleur, chaudière à condensation, collecteurs solaires, thermiques et en général tous autres marchandises ou accessoires se regroupant sous le terme d'énergies renouvelables.

Elle pourra également s'intéresser à la prospection, l'organisation et la tenue de salons-expositions, l'assistance relative aux développements de projets et de nouvelles technologies dans le domaine des énergies renouvelables, ainsi que la location de véhicules électriques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes. Elle pourra acheter, vendre ou louer des biens immobiliers nécessaires à son activité.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Beckerich (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

## **Titre III. - Administration et Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 11.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Grégory HERREMAN, précité .....	20 parts sociales,
2) Monsieur Georges HERREMAN, précité .....	<u>80 parts sociales,</u>
Total: .....	100 parts sociales,

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Loi anti-blanchiment*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

61424

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-8552 Oberpallen, Kierchewe, 8.
2. Monsieur Grégory HERREMAN, ingénieur, né le 16 avril 1979 à Namur (Belgique), demeurant à L- 8825 Perlé, Route d'Arlon, 46A, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2013. LAC/2013/12987. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013044246/147.

(130054441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

**Macadam 1818 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 176.382.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize,

Le cinq avril.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alain LATCHIMY, demeurant au 76, rue Roger Payet, F-97438 Sainte-Marie, La Réunion, ici représenté par Monsieur Murad IKHTIAR, administrateur de société, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé en date du

la prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** il est formé une société anonyme sous la dénomination de MACADAM 1818 S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 (trois) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale.

Si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à 1 (un) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus par l'assemblée générale pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Toutefois, si la loi l'exige ou si la société décide de supprimer l'institution de commissaire, le contrôle des comptes annuels sera effectué par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés et éventuellement réélus par l'assemblée

### Assemblée générale

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. Dans les présents statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'actionnaire unique tant que la société n'a qu'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations de l'assemblée générale se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et Paiement*

Les 31 (trente et une) actions ont été entièrement souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Alain LATCHIMY, prénommé.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 2.000.- EUR.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Murad IKHTIAR, administrateur de société, né le 26 août 1961 à Damas, Syrie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Monsieur Pascal SCHILTZ, employé privé, né le 26 mars 1965 à Bayonne, France, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Monsieur Alain LATCHIMY, administrateur de société, né le 6 avril 1962 à Trois-Bassins, La Réunion, France demeurant au 76, rue Roger Payet, F-97438 Sainte-Marie, La Réunion.

Monsieur Alain LATCHIMY, requalifié, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

#### *Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: ATWELL, Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 169787.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède**

In the year two thousand thirteen.

On the fifth day of April.

Before us Me Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Alain LATCHIMY, residing at 76, rue Roger Payet, F-97438 Sainte-Marie, La Réunion, duly represented by Mr Murad IKHTIAR, company director, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

#### **Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A joint stock company is herewith formed under the name of MACADAM 1818 S.A.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 31 (thirty-one) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

#### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, the exact number being determined by the general meeting.

If it has been established at a general meeting of shareholders that the company has a single shareholder, the board of directors can be made up by 1 (one) member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

The directors do not need to be shareholders. They are elected by the general meeting for a term which may not exceed 6 (six) years and can be dismissed at any time by the general meeting.

If the office of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

However, if so required by law, or if the company decides to remove the institution of the statutory auditor, the audit of the annual accounts shall be made by one or several "réviseurs d'entreprises agréés", appointed or reelected by the general meeting.

### General meeting

**Art. 14.** In the case of a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing. In these Articles, a reference to decisions taken or powers exercised by the general meeting shall be a reference to decisions taken or powers exercised by the sole shareholder as long as the company has only one shareholder.

In the case of a plurality of shareholders, the general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Tuesday of the month of May, at 11.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

### General disposition

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31<sup>st</sup> December 2013.

The first annual general meeting shall be held in 2014.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and Payment*

The 31 (thirty-one) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, Mr Alain LATCHIMY, prenamed.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 2.000.-EUR.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the sharecapital, passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Murad IKHTIAR, company director, born on 26 August 1961 in Damas, Syria, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

2. Mr Pascal SCHILTZ, private employee, born on 26 March 1965 in Bayonne, France, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

3. Mr Alain LATCHIMY, company director, born on 6 April 1962 in Trois-Bassins, La Réunion, France, residing at 76, rue Roger Payet, F-97438 Sainte-Marie, La Réunion.

Mr Alain LATCHIMY, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

##### *Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: ATWELL, Société à responsabilité limitée having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 169787.

##### *Third resolution*

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: M. Ikhtiar, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 avril 2013. REM/2013/580. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045665/337.

(130055319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

---

**Macadam 1818 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 176.382.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 avril 2013*

A l'unanimité des voix, le Conseil d'Administration a nommé Monsieur Alain Latchimy, demeurant à F-97438 Sainte-Marie, La Réunion, 76, rue Roger Payet, en tant qu'administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Pour MACADAM 1818 S.A.

Référence de publication: 2013045666/14.

(130055319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

---

**Claudas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 131.368.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of March;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, professionally residing in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (Grand Duchy of Luxembourg),

acting as representative of the board of managers (the "Board of Managers") of the private limited liability company "Claus Investments S.à r.l.", established and having its registered office in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 131368, (the "Company"),

by virtue of the authority granted by resolutions of the Board of Managers dated 13 February 2013, a copy of the minutes of the meeting of the Board of Managers, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 17 August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2205 of the 5 October 2007, and the articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 21 January 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- The issued share capital of the Company was fixed at eleven million eight hundred thirty-five thousand seven hundred and forty-two US Dollars (USD 11,835,742.-), divided into eleven million eight hundred thirty-five thousand seven hundred and forty-two (11,835,742) ordinary shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine US Dollars (USD 1,999.-) per share.

3.- Pursuant to article 6.9 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the authorised non-issued share capital of the Company is set at ten billion US Dollars (USD 10,000,000,000.-) divided into ten billion shares (10,000,000,000) of any class to be used in order to issue new shares.

4.- By resolutions dated 13 February 2013, the Board of Managers approved the increase of the share capital of the Company in relation to the issuance of the new ordinary shares.

The share capital of the Company was increased as of 13 February 2013 by an amount of seven thousand six hundred and forty-five US Dollars (USD 7,645.-) in order to raise it from its at the time amount of eleven million eight hundred thirty-five thousand seven hundred and forty-two US Dollars (USD 11,835,742.-) to the new amount of eleven million eight hundred forty-three thousand three hundred and eighty-seven US Dollars (USD 11,843,387.-) by issuing seven thousand six hundred and forty-five (7,645) new ordinary, non redeemable shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "New Ordinary Shares") and with a total share premium of fifteen million two hundred eighty-two thousand three hundred and fifty-five US Dollars (USD 15,282,355.-), i.e. for an aggregate subscription price of fifteen million two hundred and ninety thousand US Dollars (USD 15,290,000.-).

All the seven thousand six hundred and forty-five (7,645) New Ordinary Shares were fully subscribed by Mersch Investments Partnership LLP, a limited liability partnership as defined in, and pursuant to the provisions of, the Delaware Revised Uniform Partnership Act, together with the payment of the share premium, the share premium and the sub-

scription price being fully paid up in cash, so that the amount of fifteen million two hundred and ninety thousand US Dollars (USD 15,290,000.-) was at the disposal of the Company.

5.- As a consequence of the above increases of share capital article 6.1 of the Articles is amended and shall now read as follows:

« **Art. 6. Share capital - Shares.**

A) Share capital

6.1 The issued corporate share capital is fixed at eleven million eight hundred forty-three thousand three hundred and eighty-seven US Dollars (USD 11,843,387.-), divided into eleven million eight hundred forty-three thousand three hundred and eighty-seven (11,843,387) ordinary shares having a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each and a share premium of one thousand nine hundred ninety-nine US Dollars (USD 1,999.-) per share."

*Costs and expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately five thousand two hundred and fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le onzième jour de mars.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Christian DOSTERT, cleric de notaire, résidant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling (Grand-Duché de Luxembourg),

agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") de la société à responsabilité limitée "Cludas Investments S.à r.l.", établie et ayant son siège L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 131368, (la "Société"),

en vertu d'un pouvoir conféré aux termes des résolutions du Conseil de Gérance en date du 13 février 2013, une copie du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualité, a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

1.- La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2205 du 5 octobre 2007, et les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 21 janvier 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2.- Le capital social émis de la Société était de onze millions huit cent trente-cinq mille sept cent quarante-deux dollars américains (USD 11.835.742,-) divisé en onze millions huit cent trente-cinq mille sept cent quarante-deux (11.835.742) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 1.999,-) chacune.

3.- Conformément à l'article 6.9 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social autorisé non émis de la Société est fixé à dix milliards de dollars américains (USD 10.000.000.000,-) divisé en dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales de toute classe à utiliser afin d'émettre de nouvelles parts sociales.

4.- Par des résolutions datées du 13 février 2013, le Conseil de Gérance a approuvé l'augmentation de capital social de la Société relativement à l'émission de nouvelles parts sociales ordinaires.

Le capital social de la Société a été augmenté à la date du 13 février 2013 d'un montant total de sept mille six cent quarante-cinq dollars américains (USD 7.645,-) et élevé de son montant de l'époque de onze millions huit cent trente-cinq mille sept cent quarante-deux dollars américains (USD 11.835.742,-) à un nouveau montant de onze millions huit cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-sept dollars américains (USD 11.843.387,-) par l'émission de sept mille six cent quarante-cinq (7.645) nouvelles parts ordinaires non-rachetables ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Ordinaires") et avec une prime d'émission totale de quinze millions deux cent

quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-cinq dollars américains (USD 15.282.355,-), c'est-à-dire pour un prix de souscription total de quinze millions deux cent quatre-vingt-dix mille dollars américains (USD 15.290.000,-).

Toutes les sept mille six cent quarante-cinq (7.645) Nouvelles Parts Ordinaires ont été entièrement souscrites par Mersch Investments Partnership LLP, une limited liability partnership telle que définie dans, et sous les dispositions du Delaware Revised Uniform Partnership Act, ainsi que le paiement de la prime d'émission, à la fois, le prix de souscription et la prime d'émission ont été payés en numéraire de sorte que la somme de quinze millions deux cent quatre-vingt-dix mille dollars américains (USD 15.290.000,-) fut à la disposition de la Société.

5.- En conséquence de l'augmentation de capital social ci-dessus l'article 6.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

A) Capital social

6.1 Le capital social émis est fixé à onze millions huit cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-sept dollars américains (USD 11.843.387,-) divisé en onze millions huit cent quarante-trois mille trois cent quatre-vingt-sept (11.843.387) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et une prime d'émission de mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 1.999,-) chacune."

*Coûts et dépenses*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de cinq mille deux cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mars 2013. LAC/2013/11792. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2013.

Référence de publication: 2013044311/130.

(130054533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

**Principal Residential Operating Platform Evaluating Receivables 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.205.

Nous vous notifions de la modification suivante concernant la dénomination et l'adresse de l'associé de la Société:

- Barcelona Investment S.à r.l. prend désormais la dénomination Polder S.à r.l.;
- Le siège social de Polder S.à r.l. a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013046914/14.

(130056760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

**Euro Pasha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 124.253.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 21 mars 2013 que:

1. Madame Deanna Ong Aun Nee a démissionné avec effet au 21 mars 2013 en tant que gérant de catégorie A de la Société;

2. Madame Lim Yoke Peng, née le 1<sup>er</sup> septembre 1970 à Malaysia, demeurant professionnellement à 168 Robinson Road #37-01 Capital Tower Singapore 068912, est nommée avec effet au 21 mars 2013 gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2013047248/16.

(130057990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

---

**AmTrust Re Alpha, Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 22.258.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 9 avril 2013*

4. L'Assemblée décide de reconduire au poste d'Administrateur:

- Monsieur Stephen UNGAR
- Monsieur Jeremy CADLE
- Monsieur Lambert SCHROEDER
- Monsieur Peter NORRIS

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

5. L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

KPMG Luxembourg

9, Allée Scheffer

L-2520 LUXEMBOURG

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

*Pour AmTrust Re Alpha*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013047115/24.

(130057872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

---

**C.L.E.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9960 Hoffelt, Maison 77.

R.C.S. Luxembourg B 140.458.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 avril 2013.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2013047178/13.

(130057534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

---

**East-West Energy International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 153.908.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 28 février 2013, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société EAST-WEST ENERGY INTERNATIONAL S.A.*

- La démission de Mr. Thierry TRIBOULOT de son mandat d'administrateur a été acceptée avec effet immédiat.

- La société European Corporate Research Agency (ECRA) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93617, a été nommée en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 3 janvier 2013. Son mandat prendra fin le 7 juin 2016.

La société European Corporate Research Agency (ECRA) S.A. désigne Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né le 1<sup>er</sup> mai 1971 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en tant que son représentant permanent au conseil d'administration de la société East-West Energy International S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EAST-WEST ENERGY INTERNATIONAL S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013047232/22.

(130058006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

### **Yas Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 176.380.

### — STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### ONT COMPARU:

1.- Monsieur Aaron PACITTI, administrateur de sociétés, né à Newcastle (Royaume-Uni), le 13 janvier 1981, demeurant à 4 Chemin de la Dole, Nyon, 1260, Suisse,

ici représenté par Monsieur Stefan GUSTAFSSON, ci-après nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

2.- Madame Yana PACITTI, administrateur de sociétés, née à Astrakhan (Russie), le 17 janvier 1982, demeurant à 4 Chemin de la Dole, Nyon, 1260, Suisse.

ici représentée par Monsieur Stefan GUSTAFSSON, ci-après nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

3.- Monsieur Stefan GUSTAFSSON administrateur de sociétés, né à Nykryka (Suède), le 27 septembre 1978, demeurant à 1 Rue des Genêts, 98000 Monte-Carlo, Monaco.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer eux-mêmes.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de YAS INVESTMENT SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** L'objet social principal de la Société est d'émettre des recommandations d'investissement se rapportant à l'activité du fonds d'investissement spécialisé LFP I SICAV-SIF S.A. – Columna Commodities Fund.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

En cas de pluralité de gérants, la société est engagée par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Aaron PACITTI, prénommé, trente-quatre parts sociales . . . . .	34
2.- Madame Yana PACITTI, trente-trois parts . . . . .	33
3.- Monsieur Stefan GUSTAFSSON, trente-trois parts . . . . .	33
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Loi anti-blanchiment*

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la Société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cents euros (EUR 800,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1528 Luxembourg, 2, Boulevard de la Foire.
- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Monsieur Aaron PACITTI, administrateur de sociétés, né à Newcastle (Royaume-Uni), le 13 janvier 1981, demeurant à 4 Chemin de la Dole, Nyon, 1260, Suisse.

2.- Madame Yana PACITTI, administrateur de sociétés, née à Astrakhan (Russie), le 17 janvier 1982, demeurant à 4 Chemin de la Dole, Nyon, 1260, Suisse.

3.- Monsieur Stefan GUSTAFSSON, administrateur de sociétés, né à Nykyrka (Suède), le 27 septembre 1978, demeurant à 1, Rue Des Genêts, 98000 Monte-Carlo, Monaco.

La société est engagée par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. GUSTAFSSON - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mars 2013. Relation: LAC/2013/12972. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045348/100.

(130055258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

---

**ABL S.A., Advanced Biological Laboratories S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 78.240.

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur le Docteur Chalom SAYADA, docteur en médecine, demeurant au 6, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de la société «ADVANCED BIOLOGICAL LABORATORIES S.A.», en abrégé «ABL S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 19 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 05 avril 2001, sous le numéro 248 et page 11878, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 78 240 et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 21 avril 2010, lequel acte fut publié au Mémorial, le 18 mai 2010, sous le numéro 1033 et page 49578,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 13 mars 2013;

un extrait desdites résolutions, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cinq cent soixante-sept mille deux cent trente-six euros (567'236.- EUR), représenté par cinq cent soixante-sept mille deux cent trente-six (567'236) actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune et entièrement libérée, divisé en trois cent cinquante-quatre mille cinq cent vingt-cinq (354'525) actions A et deux cent douze mille sept cent onze (212.711) actions B.

II. Qu'aux termes de l'article trois (3) alinéa trois (3) des statuts de la Société, le capital social pourra être porté de son montant actuel de cinq cent soixante-sept mille deux cent trente-six euros (567'236.- EUR) à six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trois euros (699'903.- EUR) par la création et l'émission de cent trente-deux mille six cent soixante-sept (132'667) nouvelles actions, d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, divisées en (i) cent vingt-deux mille (122'000) actions de catégorie A strictement réservé d'un côté à l'émission de soixante-deux mille (62'000) nouvelles actions A d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) en relation avec les stock-options à exercer sous le deuxième stock option plan («SOP 2») et de l'autre côté à l'émission de soixante-mille (60'000) nouvelles actions A d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune en relation avec les stock-options à exercer sous le troisième stock option plan («SOP 3»), toutes à libérer intégralement en espèces au moment de la souscription au prix convenu dans le SOP 2 respectivement le SOP 3, et en (ii) dix mille six cent soixante-sept (10'667) nouvelles actions B d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, strictement réservé à l'émission de nouvelles actions B en relation avec les dix mille six cent soixante-sept (10'667) warrants à émettre et à exercer selon les termes et conditions tels que prévus dans la convention de warrants et à libérer intégralement en espèces au moment de la souscription au prix convenu dans cette même convention.

III. Qu'aux termes de l'article trois (3) alinéa quatre (4), premier tiret, des statuts de la Société, Le conseil d'administration de la Société est autorisé à procéder pendant une période de cinq (5) ans à partir du 13 juillet 2009, date de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'assemblée générale extraordinaire du douze juin 2009 à l'augmentation du capital social souscrit, endéans la limite du capital autorisé, en une ou plusieurs tranches par l'émission de nouvelles actions A tel que prévu dans le SOP 2, à souscrire et à libérer intégralement au moment de l'émission moyennant paiement en espèces, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription,

la même assemblée générale extraordinaire des actionnaires ayant expressément déclaré supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires en relation avec l'émission de nouvelles actions dans le cadre et endéans les limites du capital autorisé.

IV. Qu'aux termes de l'article trois (3) alinéa cinq (5) des statuts de la Société, le conseil d'administration est expressément autorisé après chaque augmentation du capital souscrit par émission de nouvelles actions, dans le cadre et endéans les limites du capital autorisé, à procéder à la modification de l'article 3 des statuts.

V. Que le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion en date du 13 mars 2013 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a constaté et accepté l'exercice par Monsieur Marc Van Rompaey des sept mille 7'000 options lui attribuées au titre du SOP 2, et a partant décidé d'augmenter le capital social de la Société sans réserver le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société conformément à l'article trois (3) alinéa quatre (4) des statuts de la Société d'un montant de sept mille euros (7'000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-sept mille deux cent trente-six euros (567'236.- EUR) à cinq cent soixante-quatorze mille deux cent trente-six euros (574'236.- EUR) par l'émission de sept mille (7'000) nouvelles actions A, d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraires au prix de souscription fixé dans le SOP 2.

VI. Que les sept mille (7'000) actions A nouvelles ont été intégralement souscrites par Monsieur Van Rompaey, à un prix de souscription de quatre euros et sept cents (4.07 EUR) par action, donc à un prix total de vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (28'490.- EUR), dont un montant de sept mille euros (7'000.- EUR) sera affecté au compte du capital social souscrit et un montant de vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (21'490.- EUR) sera affecté au compte de prime d'émission, ces nouvelles actions A ayant les mêmes droits et obligations que les actions A existantes.

VII. Que les sept mille (7'000) nouvelles actions A ont été intégralement souscrites et libérées par apport en numéraire du souscripteur tel que constaté dans le procès-verbal des résolutions du conseil d'administration de la Société du 13 mars 2013, de telle sorte que le montant total de vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (28'490.- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.

VIII. Que suite à l'augmentation du capital social susmentionnée l'article trois (3) alinéas 1, 2 et 3 des statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur qui suit:

«Le capital social est fixé à un montant de cinq cent soixante-quatorze mille deux cent trente-six euros (574'236.- EUR) représenté par cinq cent soixante-quatorze mille deux cent trente-six (574236) actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Les cinq cent soixante-quatorze mille deux cent trente-six (574'236) actions se divisent en trois cent soixante et un mille cinq cent vingt-cinq (361525) actions A et deux cent douze mille sept cent onze (212711) actions B.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel de cinq cent soixante-quatorze mille deux cent trente-six euros (574236.- EUR) à six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent trois euros (699903.- EUR) par la création et l'émission de cent vingt-cinq mille six cent soixante-sept (125667) nouvelles actions, d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, divisées en (i) cent quinze mille (115000) actions de catégorie A strictement réservé d'un côté à l'émission de cinquante-cinq mille (55000) nouvelles actions A d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) en relation avec les stock-options à exercer sous le deuxième stock option plan («SOP 2») et de l'autre côté à l'émission de soixante-mille (60000) nouvelles actions A d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune en relation avec les stock-options à exercer sous le troisième stock option plan («SOP 3»), toutes à libérer intégralement en espèces au moment de la souscription au prix convenu dans le SOP 2 respectivement le SOP 3, et en (ii) dix mille six cent soixante-sept (10'667) nouvelles actions B d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, strictement réservé à l'émission de nouvelles actions B en relation avec les dix mille six cent soixante-sept (10667) warrants à émettre et à exercer selon les termes et conditions tels que prévus dans la convention de warrants et à libérer intégralement en espèces au moment de la souscription au prix convenu dans cette même convention»

#### *Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ladite personne comparante a signé avec Nous le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C. SAYADA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 mars 2013. Relation: EAC/2013/4075. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013045395/104.

(130055399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

**TeamSystem HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.667.186,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.473.

—  
EXTRAIT

Suite à des transferts de parts entre parties en date du 10 janvier 2011, l'associé de la Société, Teamsystem Azzurra, a transféré les parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

- 84,998 parts sociales ordinaires de classe A
- 84,998 parts sociales ordinaires de classe B
- 84,998 parts sociales ordinaires de classe C
- 84,998 parts sociales ordinaires de classe D
- 84,999 parts sociales ordinaires de classe E
- 85,000 parts sociales ordinaires de classe F
- 85,001 parts sociales ordinaires de classe G
- 85,002 parts sociales ordinaires de classe H
- 85,003 parts sociales ordinaires de classe I
- 85,003 parts sociales ordinaires de classe J

à Bain Capital Team Integral L.P., une exempted limited partnership immatriculée au Caimanes îles sous le numéro WK- 44766, ayant son siège social au, 87, Walker House, Mary Street, KY1-9005 George Town, Caimanes Îles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013048210/25.

(130058504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

**Stili S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.470.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 8 avril 2013 au siège social de la société que:

1. Le siège de la société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg.
2. La démission de Monsieur Torben Madsen à été accepté avec effet au 31 décembre 2012.
3. La démission du Commissaire aux Comptes, Modern Treuhand SA à été accepté avec effet au 31 décembre 2012.
4. Monsieur Anton Baturin, avec adresse professionnelle au 11 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à été nommé administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.
5. Monsieur Andrew Mann, avec adresse professionnelle au 20, boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco à été nommé Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Pour extrait conforme

*Administrateurs*

Référence de publication: 2013048198/21.

(130058498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

**Phoenix F1 - Neubrandenburgstrasse, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.721.

—  
AUSZUG

Gemäß Geschäftsanteilskauf- und Übertragungsvertrag vom 20. Dezember 2012 hat die Gesellschaft PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., mit Sitz in L-2163 Luxembourg, 35, Avenue Monterey, eingetragen beim Handels- und Gesellschafts-

register Luxemburg unter der Nummer B 152.589, 462 Geschäftsanteile der Gesellschaft an ZBI Invest AG, mit Sitz in D-91054 Erlangen, Henkestrasse 10, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Fürth unter der Nummer HRB 11315, verkauft und übertragen.

Gemäß Geschäftsanteilskauf- und Übertragungsvertrag vom 20. Dezember 2012 hat die Gesellschaft Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, mit Sitz in D-60325 Frankfurt am Main, Niedenau 61-63, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRA 45772, 8 Geschäftsanteile der Gesellschaft an ZBI Invest AG, mit Sitz in D-91054 Erlangen, Henkestrasse 10, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Fürth unter der Nummer HRB 11315, verkauft und übertragen.

Gemäß Geschäftsanteilskauf- und Übertragungsvertrag vom 20. Dezember 2012 hat die Gesellschaft Phoenix HoldCo 2 GmbH & Co. KG, mit Sitz in D-60325 Frankfurt am Main, Niedenau 61-63, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRA 45772, 30 Geschäftsanteile der Gesellschaft an Immobilien Concept GmbH, mit Sitz in D-91052 Erlangen, Danziger Strasse 6, eingetragen beim Handelsregister des Amtsgerichts Fürth unter der Nummer HRB 13216, verkauft und übertragen.

Die Geschäftsanteile der Gesellschaft sind demnach wie folgt gehalten:

ZBI Invest AG . . . . .	470
Immobilien Concept GmbH . . . . .	30
Gesamt . . . . .	500

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. April 2013.

Référence de publication: 2013048080/30.

(130058200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

**ALI & Frères s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 7, rue Dr. Herr.

R.C.S. Luxembourg B 127.355.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013048412/9.

(130059115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

**Ace Asset Management - SICAV SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.430.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 10 avril 2013 a adopté les résolutions suivantes:

L'Assemblée a reconduit les mandats de:

- Mr Philippe Schellenberg, 20 rue Sérebia 1205 Genève
- Mr Jean-Pierre Crochat, 26 Quai Gustave-Ador, 1211 Genève
- Mr Jérôme Châtelain, 26 Quai Gustave-Ador, 1211 Genève

pour une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à.r.l. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires en 2014.

Référence de publication: 2013048404/17.

(130059698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

**La Française Bank, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 14.361.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013046830/10.

(130056943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.